AVIS DE RÉTROCESSION- DROIT AU BAIL - COMMERCE BOULEVARD WILSON

Appel à candidature relatif à la prise à bail d'un local commercial situé 2, boulevard Wilson

La Commune d'Antibes Juan les Pins avise d'un appel à candidature relatif à la prise à bail d'un local commercial situé 2, boulevard Wilson.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 25/09/2008, modifiant celle du 01/02/2008, la Ville d'Antibes juan Les Pins a délimité un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat et a instauré un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux, pour favoriser le maintien et la diversité du commerce et de l'artisanat de proximité.

Cette rétrocession intervient suite à la décision de préemption prise par la Ville en date du 25 novembre 2020. Cette dernière est subordonnée à l'accord préalable du bailleur.

Le local est composé de la manière suivante :

- au rez-de-chaussée (accès par porte vitrée sur trottoir, bd Wilson) un magasin, d'une superficie d'environ 35m2, avec toilettes
- au sous-sol, une pièce de 25 m² à usage de réserve et coffre-fort

Il n'a pas été convenu de versement d'un dépôt de garantie.

Le bail commercial est à usage "tous commerces", sauf nuisances (bruits ou odeurs) pouvant causer une gêne aux voisins. Le repreneur devra s'acquitter à l'égard du bailleur de l'ensemble des obligations contenues dans le bail.

Le présent avis est affiché en Mairie pour une durée minimale de 15 jours ainsi que sur le site internet de la Ville d'Antibes Juan les Pins. Le cahier des charges de rétrocession et les extraits des délibérations sont consultables sur le Site Internet de la Ville d'Antibes Juan-les-Pins.

Les remises de candidatures devront s'effectuer sous la forme suivante :

Monsieur le Maire d'Antibes

OFFICE DE COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

DGA Développement Economique et Aménagement Durable

Dossier de candidature

Rétrocession droit au bail

NE PAS OUVRIR CE PLI

envoyée en RAR à :

Mairie d'Antibes Juan-les -Pins – service OFFICE DE COMMERCE ET DE L'ARTISANAT - DGA Développement Economique et Aménagement Durable, 24 cours Masséna 06600 ANTIBES avant le 2 janvier 2027

CAHIER DES CHARGES CONSULTABLE ICI

HÔTEL DE VILLE
D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS
24 Cours Masséna,
06600 Antibes